

Arrêté de désignation des membres du CSA spécial départemental de Seine-et-Marne et de sa formation spécialisée

Arrêté du 26 Aout 2024 portant désignation des membres du comité social d'administration spécial départemental de Seine-et-Marne et des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental de Seine-et-Marne

L'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration académique et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 15 décembre 2022,

ARRETE :

Chapitre 1^{er} : Le comité social d'administration spécial départemental (articles 1^{er} à 2)

Article 1^{er}

Le comité social d'administration spécial départemental de Seine-et-Marne, institué auprès de Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne comprend, outre Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne ou son représentant qui le préside, le secrétaire général ou son représentant.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité social d'administration spécial départemental de Seine-et-Marne les dix membres titulaires et dix membres suppléants, élus au scrutin de liste dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

1. Au titre de la FSU

- Représentants titulaires : (5)

Bruno MARTOGLIO
Marie-Christine OCANA
Thierry GRIGNON
Julien SAVI
Clotilde GAUTHIER

- Représentants suppléants : (5)

Emmanuel MARTEAU
Christel FABRI
Camille COUSSEMENT
Emmanuelle OTTAVI
Julie ALIX

2. Au titre de l'UNSA Education

- Représentants titulaires : (2)

Luc MICHEL
Bénédicte BLIN

- Représentants suppléants : (2)

Lisa ROCHOWIAK
Aurélien LOUVET

3. Au titre de la FO-FNECFP

- Représentants titulaires : (1)

Romain MAHLER

- Représentants suppléants : (1)

Elise-Anne BARRAY

4. Au titre de la CGT Educ'action

- Représentants titulaires : (1)

Sophie POLLAK

- Représentants suppléants : (1)

Julien MARJAULT

5. Au titre du SNALC

- Représentants titulaires : (1)

Franck MOULS

- Représentants suppléants : (1)

Benjamin BRUILTET

Chapitre II : La formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental (articles 3 à 4)

Article 3

La formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental de Seine-et-Marne instituée auprès de Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne outre Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne ou son représentant qui la préside, le secrétaire général ou son représentant.

Article 4

Sont nommés en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental de Seine-et-Marne] les dix membres titulaires et dix membres suppléants, désignés dans les conditions fixées à l'article 24 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

1 Au titre de la FSU

- Représentants titulaires : (5)

Christel FABRI
Emmanuel MARTEAU
Julien SAVI
Thierry GRIGNON
Marie-Christine OCANA

- Représentants suppléants : (5)

Irwin CARTERON
Laetitia L'HOTE
Fabien BUREAU
Emmanuelle OTTAVI
Véronique OSIKA-FONTENOY

2 Au titre de l'UNSA Education

- **Représentants titulaires : (2)**

Luc MICHEL
Bénédicte BLIN

- **Représentants suppléants : (2)**

Lisa ROCHOWIAK
Boris POGER

3 Au titre de la FO-FNECFP

- **Représentants titulaires : (1)**

Romain MAHLER

- **Représentants suppléants : (1)**

Guillaume DEBAS

4 Au titre de la CGT Educ'action

- **Représentants titulaires : (1)**

Sophie POLLAK

- **Représentants suppléants : (1)**

Elsa GENESTE

5 Au titre du SNALC

- **Représentants titulaires : (1)**

Benjamin BRUILTET

- **Représentants suppléants : (1)**

Franck MOULS

Article 5

Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-et-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services académiques.

Fait à Melun, le 26 Aout 2024

Pour la Rectrice de l'académie de Créteil
La Directrice académique des services de l'éducation nationale
du département de Seine-et-Marne



Valérie DEBUCHY